PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°02 DU 16/11/2026

Présents: MM. Degée, Peeters, Cristens, Paquet, Van Esch, Wagner, Scheers (secrétaire sans droit de vote).
Excusés: MM. Wallemme, Rebuffatti, Detaille.

La séance, qui se tient au Centre namurois des sports, est ouverte à 19h30 par M. Pascal Degée - président. Il souhaite la bienvenue au nouveau membre.

1. APPROBATION DU PV DE LA CSI DU 12/10/2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. FORFAITS - RATIFICATIONS

Les forfaits sportifs suivants, pris en 1er ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

Coupe interprovinciale	LFFSCP16	19-10-26	21:00	ANHE	BS ANHEE	-	AS SCHAERBEEK	5 - 0 Fft
Interprovinciale 3A	LFFSIP3A175	30-10-26	21:40	STAV	COSMOS STAVELOT	-	MF SEILLOIS	5 - 0 Fft
Coupe interprovinciale	LFFSCP10	28-10-26	21:00	VERV	OCEAN VERVIERS	-	MF ETALLE	5 - 0 Fft
Interprovinciale 3B	LFFSIP3B037	06-11-26	22:00	CROS	AS SCHAERBEEK	-	BLAMPAIN BRAINE	5 - 0 Fft

Les forfaits administratifs suivants, pris en 1er ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

Interprovinciale 2A	LFFSIP2A132	16/10/2026	20:00	BOLI	PROJECT BRUSSELS	-	BON-AIR LEUZE	0 - 5 fft

3. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

3.1 Dossier N° CSI/26-27/021

Date : 19/10/2026
Rencontre : BS Anhée - AS Schaerbeek - Coupe - LFFSCP16
En cause de : Club AS Schaerbeek - 1951
Arbitre : Lacroix Philippe
Objet : Absence équipe visiteuse
: Match non joué

Délibéré:
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu qu'il est établi que l'équipe de AS Schaerbeek ne s'est pas présentée au match ;
Par ces motifs:
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, inflige un forfait sportif au club AS Schaerbeek – 1951.
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026.

3.2 Dossier N° CSI/26-27/024

Date : 30/10/2026
Rencontre : MFC Bon Air Leuze - Futsal Wavre - IP2A - LFFSIP2A055
En cause de : Matin Omar - 808836 - 30/05/1984 - Futsal Wavre - 7759 (P.O.)
: Club Futsal Wavre (P.O.)
Arbitre : Sprio Vincenzo
Objet : Absence équipe visiteuse
: Match non joué

Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Vu le mail du CQ du club Futsal Wavre - 7759 du 04/11/2026 ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'il est établi que l'équipe visiteuse n'a pu se rendre à sa rencontre à la suite d'une panne de camionnette sur le trajet ;
Considérant qu'il s'agit d'un cas de force majeure ;

Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant contradictoirement, décide de reprogrammer la rencontre.
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026.

4. RAPPORTS D'ARBITRES

4.1 Transactions

4.1.1 Dossier N° CSI/26-27/022
Date : 18/09/2026
Rencontre : Portista Chapelle - Cité Modèle Bruxelles - IP3B - LFFSIP3B008
En cause de : Lazem Naoufal - 866925 - 05/11/2000 - Cité Modèle Bruxelles - 1267
Arbitre : Gartili Abdeslam
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanction
Proposition de transaction :
Suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 30/11/2026 au 06/12/2026.
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026

4.1.2 Dossier N° CSI/26-27/023
Date : 28/10/2026
Rencontre : BFM Dinant - Ixelles Utd - Coupe - LFFSCP17
En cause de : Van Den Berghe Loïc - 868538 - 14/03/2003 - BFM Dinant - 2166
Arbitre : Magnery Anthony
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanction
Proposition de transaction :
Suspension de toutes fonctions de 2 semaines, du 30/11/2026 au 13/12/2026.
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026

4.1.3 Dossier N° CSI/26-27/025
Date : 30/10/2026
Rencontre : Felice Montigny - Spacex-Jumet - IP3B - LFFSIP3B073
En cause de : Derselle Kevin - 848848 - 28/01/1999 - Spacex-Jumet - 7488
Arbitre : Gartili Abdeslam
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanction
Proposition de transaction :
Suspension de toutes fonctions de 2 semaines, du 30/11/2026 au 13/12/2026.
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026

4.1.4 Dossier N° CSI/26-27/026
Date : 30/10/2026
Rencontre : Felice Montigny - Spacex-Jumet - IP3B - LFFSIP3B073
En cause de : Struyven Andrew - 876478 - 15/08/20025 - Spacex-Jumet - 7488
Arbitre : Gartili Abdeslam
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanction

Proposition de transaction :
Suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 30/11/2026 au 06/12/2026.
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026

4.2 Refus de transaction

4.2.1 Dossier N° CSI/26-27/001

Date : 04/09/2026
Rencontre : Tordoir Manage - Phoenix Bruxelles - IP1 - LFFSIP1051
En cause de : Coutinho Ilias - 889430 - 09/07/2005 - Phoenix Bruxelles - 7846 (P.O.)
: Zitouni Nourdine - 888697 - 27/12/1978 - Phoenix Bruxelles - 7846 (P.O.)
Arbitre : Duvivier Jacky (P.O.)
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.8)
: Refus de transaction

Délibéré :
Vu le refus de transaction transmis par recommandé ;
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu que M Duvivier Jacky est absent non excusé ;
Attendu que M Coutinho Ilias - 889430 est absent non excusé ;
Attendu que M Zitouni Nourdine - 888697 est absent non excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché vu l'absence de toutes les parties à la cause;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut sans possibilité d'opposition, inflige au nommé Coutinho Ilias - 889430 une suspension de toutes fonctions de 4 semaines, du 30/11/2026 au 06/12/2026, du 14/12/2026 au 20/12/2026, du 18/01/2027 au 31/01/2027 (point B.8 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026

4.2.2 Dossier N° CSI/26-27/014

Date : 25/09/2026
Rencontre : Olympic Brunehaut - AG Junior La Louvière - IP3B - LFFSIP3B033
En cause de : Vandenplas Tristan - 887779 - 03/05/2002 - Olympic Brunehaut - 7735 (P.O.)
: Carbonnelle John - 846981 - 16/10/1969 - Olympic Brunehaut - 7735 (P.O.)
Arbitre : Spillemaekers Thomas (P.O.)
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.8)
: Refus de transaction

Délibéré :
Vu le refus de transaction transmis par recommandé le 15/10/2026 ;
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu le correspondant qualifié d'Olympic Brunehaut M. Carbonnelle John - 846981 quant au motif de son refus de transaction ;
Attendu que M. Vandenplas Tristan - 887779 est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'il est établi que l'action était de nature à pouvoir mettre en danger l'intégrité physique de l'adversaire;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, inflige au nommé Vandenplas Tristan - 887779 une suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 26/10/2026 au 01/11/2026 (déjà effectué) et du 30/11/2026 au 13/12/2026 (point B.8 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026

5. RECLAMATIONS

5.1 Dossier N° CSI/26-27/027

Date : 09/10/2026
Rencontre : Team Marolles Bruxelles - MFC Bon-Air Leuze - IP2A - LFFSIP2A060
En cause de : La Placa Joshua - 840178 - 19/08/1989 - MFC Bon-Air Leuze - 7751 (P.O.)
: Club MFC Bon-Air Leuze - 7751 (P.O.)
Objet : Match non joué - Forfait sportif
: Réclamation

Délibéré :

Vu le forfait sportif infligé par le secrétariat fédéral et entériné par la Commission sportive interprovinciale du 12/10/2026 ;
Vu le rapport administratif du secrétariat fédéral ;
Vu la réclamation du club envoyée par courrier recommandé en date du 20/10/2026 laquelle est recevable ;
Entendu M. La Placa Joshua - 840178 quant à ses arguments ;
Attendu qu'il est établi que le club visiteur ne s'est pas déplacé invoquant des risques liés à une manifestation sociale se déroulant à Bruxelles ;
Considérant qu'il s'agit d'un cas de force majeure ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant contradictoirement :
- déclare l'action fondée ;
- annule le forfait infligé ;
- décide de reprogrammer la rencontre.

Ainsi prononcé à Namur le 16/11/2026.

6. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du	au inclus
889430	Coutinho Ilias	Phoenix Brussels	30/11/2026 14/12/2026 18/01/2027	06/12/2026 20/12/2026 31/01/2027
887779	Vandenplas Tristan	Olympic Brunehaut	26/10/2026 30/11/2026	01/11/2026 13/12/2026
866925	Lazem Naoufal	Cité Modèle Bruxelles	30/11/2026	06/12/2026
868538	Van Den Berghe Loïc	BFM Dinant	30/11/2026	13/12/2026
848848	Derselle Kevin	Spacex-Jumet	30/11/2026	13/12/2026
876478	Struyven Andrew	Spacex-Jumet	30/11/2026	06/12/2026

7. FRAIS

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
7846	Phoenix Brussels (LFFSIP 2627/001)	12,50 €	10 €		-10 € (2) 25 € (1)	37,50 €
7735	Olympic Brunehaut (LFFSIP 2627/014)	12,50 €	7,50 €	20 €	-12,50 € (2)	27,50 €
1951	AS Schaerbeek (LFFSIP 2627/021)	12,50 €			50 € (3)	62,50 €
1267	Cité Modèle Bruxelles (LFFSIP 2627/022)	12,50 €	2,50 €			15,00 €
2166	BFM Dinant (LFFSIP 2627/023)	12,50 €	5 €			17,50 €
7488	Spacex-Jumet (LFFSIP 2627/025)	12,50 €	5 €			17,50 €
7488	Spacex-Jumet (LFFSIP 2627/026)	12,50 €	2,50 €			15,00 €

(1) Absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS) (2) Déjà perçu (3) Forfait sportif

La séance est levée à 21h30.

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire